

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juin 2026 : SALLE DU CONSEIL MAIRIE A USCLADES ET RIEUTORD

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe MOUNIER

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Représentés : Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Absents et excusés : Madame Manon MEJEAN

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et délégués suppléants de la Commune pour les élections sénatoriales
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20H30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer

M Mounier est nommé secrétaire de séance

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 (N° DE_2026_025)

Vu le Code électoral, notamment ses articles relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2026 fixant pour chaque commune du département le nombre de délégués titulaires et de suppléants à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléant appelé à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Considérant que la commune dispose d'un conseil municipal composé de **11 membres** ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection de **1 délégué titulaire** et de **3 délégués suppléants** ;

Considérant que 7 membres du conseil municipal étaient présents à la séance et que le quorum requis par les dispositions légales était atteint pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultat de l'élection du délégué titulaire

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégué titulaire

M.BOURDELY Sébastien.

Suppléants

Mme TREUSSART Ludivine

M ARZALIER Joseph

M MOUNIER Christophe

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE

POUR 10	CONTRE 0	ABS 0	REFUS DE VOTE	ADOPTEE
----------------	-----------------	--------------	----------------------	----------------

M. Le Maire clôture la séance à 21h30.

Monsieur Sébastien BOURDELY
Président de séance



Monsieur Christophe MOUNIER
Secrétaire de séance

